

2020



EXPLOITATION DES ENQUETES CARNASSIERS

BLACK-BASS - BROCHET - SANDRE

Exploitation des enquêtes carnassiers recueillies sur l'année 2020

*Photo couverture : L.MADELON / FPNP
S.CHRISTINET / FDAAPPMA16*

Bilan rédigé par Emilie Marchwicki et Sébastien Christinet

L'ensemble de l'action a été réalisé avec le concours financier
de la Fédération Nationale de Pêche en France (FNNP)



Sommaire

INTRODUCTION	1
➤ CONTEXTE	1
➤ OBJECTIFS	1
➤ COMMUNICATION	2
➤ BILAN 2020	2
➤ LIMITES DE LA METHODE.....	3
ENQUETES BLACK-BASS 2020	4
➤ RAPPEL DE LA REGLEMENTATION	4
➤ DONNEES GENERALES	4
➤ DONNEES PAR TECHNIQUES ET MODES DE PECHE	6
➤ DONNEES PAR SITES DE PECHE	7
ENQUETES BROCHET 2020.....	9
➤ RAPPEL DE LA REGLEMENTATION	9
➤ DONNEES GENERALES	9
➤ DONNEES PAR TECHNIQUES ET MODES DE PECHE	11
➤ DONNEES PAR SITES DE PECHE	12
➤ COMPARAISON AVEC LES CARNETS DE CAPTURE DE 2007	13
ENQUETES SANDRE 2020.....	15
➤ RAPPEL DE LA REGLEMENTATION	15
➤ DONNEES GENERALES	15
➤ DONNEES PAR TECHNIQUES ET MODES DE PECHE	17
➤ DONNEES PAR SITES DE PECHE	18
CONCLUSION	19
REMERCIEMENTS	19

Introduction

➤ Contexte

Au cours des dernières années, les Fédérations de Pêche ont été amenées à développer considérablement leurs moyens d'expertises et de conseils. En effet, face à des ressources halieutiques en déclin, nos obligations de gestion et de protection des milieux aquatiques, ainsi que notre responsabilité à satisfaire nos pêcheurs, nous ont amené à caractériser et évaluer l'état biologique des milieux aquatiques.

Ainsi, chaque année, la Fédération de Pêche de Charente réalise divers suivis biologiques parmi lesquels : le suivi des frayères à brochets, le suivi des frayères à truites et les inventaires piscicoles par pêche électrique. Ces 2 derniers suivis nous permettent notamment de connaître l'état et l'évolution des populations de Truite fario sur le département.

En parallèle, certains grands milieux, tels que la Charente ou les lacs, souffrent d'un manque de données piscicoles car ils sont difficiles à inventorier. Dans ce contexte, nous avons souhaité associer les pêcheurs à la collecte d'informations grâce aux résultats obtenus lors de leur sortie pêche au travers d'une enquête carnassiers. Cette enquête peut être renseignée en quelques clics depuis notre site internet (<http://federationpeche16.com/enquete-carnassier/>).

➤ Objectifs

Nous avons ciblé dans un premier temps trois espèces carnassières : le black-bass, le brochet et le sandre, qui font l'objet d'un cadre réglementaire précisé dans le Code de l'Environnement. Nous souhaitons ainsi évaluer l'impact des évolutions réglementaires de ces dernières années (création de parcours de graciation, augmentation des tailles légales de capture, mise en place de quota journalier, réglementation spécifique pour le brochet en 1ère catégorie, décalage de l'ouverture de la pêche au sandre sur les plans d'eau) sur les populations, notamment concernant le brochet pour lequel nous avons des données de captures datant du début des années 2000.

De plus, les enquêtes carnassiers vont nous permettre :

- ☞ De mieux connaître l'état des populations du brochet, du sandre et du black-bass (répartition, composition des classes d'âge...);
- ☞ D'orienter les efforts d'aménagements, de gestion et/ou de repeuplement à mettre en place, afin de garantir le développement d'espèces à forts enjeux halieutiques (et patrimoniale dans le cas du brochet) et ainsi satisfaire au mieux les pêcheurs.

Autre élément important, ces enquêtes nous permettront de connaître la fréquentation des parcours de pêches spécifiques (parcours de graciation) présents en Charente. Ces éléments

nous aideront à légitimer l'ouverture de nouveaux parcours et à pérenniser ceux existants auprès des différentes instances.

➤ Communication

Afin de rendre les enquêtes visibles auprès de nos pêcheurs charentais, plusieurs voies de communication ont été utilisées :

- 👉 La promotion de l'enquête a été faite au travers de notre Guide de Pêche 2020 ;
- 👉 Plusieurs publications Facebook ont été réalisées tout au long de l'année.



Figure 1 : différents outils de communication : le Guide de Pêche et la page Facebook de la Fédération

➤ Bilan 2020

L'année 2020 est donc la première année de lancement des enquêtes carnassiers. Elle a permis de compiler :

- 👉 125 enquêtes remplies par 41 pêcheurs différents ;
- 👉 Pour un total de 390 heures de pêche ;
- 👉 Correspondant à la prise de 215 poissons :
 - 74 brochets
 - 122 black-bass
 - Et 19 sandres
- 👉 Plus de 40 sites de pêches différents ont été renseignés.

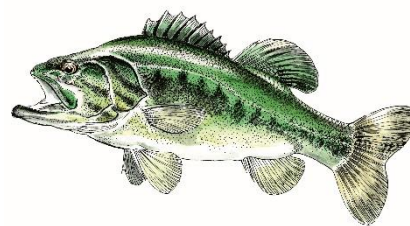
➤ Limites de la méthode

L'exploitation des résultats des enquêtes ont mis en avant plusieurs limites :

- 🐟 Les pêcheurs remplissaient très rarement des enquêtes lorsqu'ils ne prenaient pas de poissons. Ainsi, l'effort de pêche calculé pour chaque espèce présente un biais et est certainement sous-évalué ;
- 🐟 Peu de bassins versants ont été couverts par les enquêtes, la grande majorité ayant été renseignées sur le fleuve Charente. La représentativité des résultats est donc faible à l'échelle du département. De plus, nous n'avons eu aucun retour sur des rivières de 1^{ère} catégorie piscicole, où le brochet notamment peut y être retrouvé ;
- 🐟 Seulement 41 pêcheurs ont participé aux enquêtes, ce qui occasionne un biais dans l'exploitation statistiques des résultats ;

Enfin, l'année 2020 a été marquée par la crise liée à la Covid-19. Ainsi, les mesures sanitaires mises en place, notamment les 2 confinements, ont considérablement limité la pratique de la pêche.

Enquêtes Black-Bass 2020



➤ Rappel de la réglementation

Le Black-Bass est une espèce carnassière qui fait l'objet de plusieurs mesures réglementaires en 2^{ème} catégorie :

- 🐟 Taille légale de capture fixée à 40 cm depuis 2017
- 🐟 Quota de 3 carnassiers maximum par jour et par pêcheur
- 🐟 Mise en place de 4 parcours de graciation spécifiques au Black-Bass en Charente :
 - Plan d'eau de Piquedur
 - Plan d'eau de St Yrieix
 - Plan d'eau du Sérail
 - Retenue secondaire de la Guerlie
- 🐟 Intégration du Black-Bass dans la liste des espèces figurant sur les 4 parcours de graciation carnassiers :
 - Fleuve Charente à Ambérac
 - Fleuve Charente à Cognac
 - Carpodrome de Frégeneuil
 - Retenue secondaire de Lésignac-Durand

➤ Données générales

Nombre de sorties pêche	Nombre de pêcheurs	Nombre de sites de pêches	Nombre total d'heures de pêche	Durée moyenne de la sortie	Nombre de captures
39	23	11 <i>Dont 6 parcours spécifiques</i>	98h30	2h30 <i>Minimum : < à 1h</i> <i>Maximum : > à 7h</i>	122 <i>Dont 37 maillés</i>

Un Black-Bass toute taille confondue capturé pour 48 min de pêche
Un Black-Bass maillé capturé pour 2h39 de pêche

Le graphique page suivante présente le temps de pêche en heures corrélé aux nombres de prises de Black-Bass pour chaque mois de l'année 2020. La période de fermeture de la pêche

des carnassiers s'est étendue du 1^{er} février au 23 avril inclus. L'unique enquête renseignée en février concerne le site de Piquedur, qui est ouvert du 1^{er} juillet au 31 mars inclus.

A l'ouverture de la pêche des carnassiers en 2^{ème} catégorie au mois d'avril, la pêche n'était pas possible en raison des règles sanitaires en vigueur liées à la crise de la Covid-19. Malgré un déconfinement au 11 mai, peu d'enquêtes ont été renseignées à la suite. Il semblerait que les pêcheurs soient globalement sensibilisés à la reproduction du Black-Bass, qui se réalise à cette période. L'espèce est ainsi peu recherchée sur le mois de mai, comparativement au brochet (cf. figure 10 page 10).

Le nombre d'heures de pêche augmente ensuite sur les mois de juin/juillet/août/septembre. L'espèce affectionne les eaux chaudes, elle reste ainsi active à cette période de l'année (contrairement au brochet et au sandre). Le nombre de captures augmente d'ailleurs de manière significative en juillet. La forte augmentation du temps de pêche au mois d'août peut être expliquée par l'effet des vacances estivales et par le fait que les pêcheurs ont tendance à rechercher le Black-Bass plus spécifiquement à cette période.

L'espèce est ensuite moins recherchée au mois d'octobre. La mise en place d'un second confinement du 29 octobre au 15 décembre a considérablement impacté les sorties pêches. L'allègement des restrictions à partir du 28 novembre, permettant de pêcher dans un rayon de 20 km pendant 3 heures, explique les enquêtes complétées début décembre.

Sur le mois de décembre, deux sorties ont été renseignées dont une sur le plan d'eau de St-Yrieix qui a permis la capture de 23 Black-Bass, expliquant ainsi le nombre de captures élevées par rapport au temps de pêche.

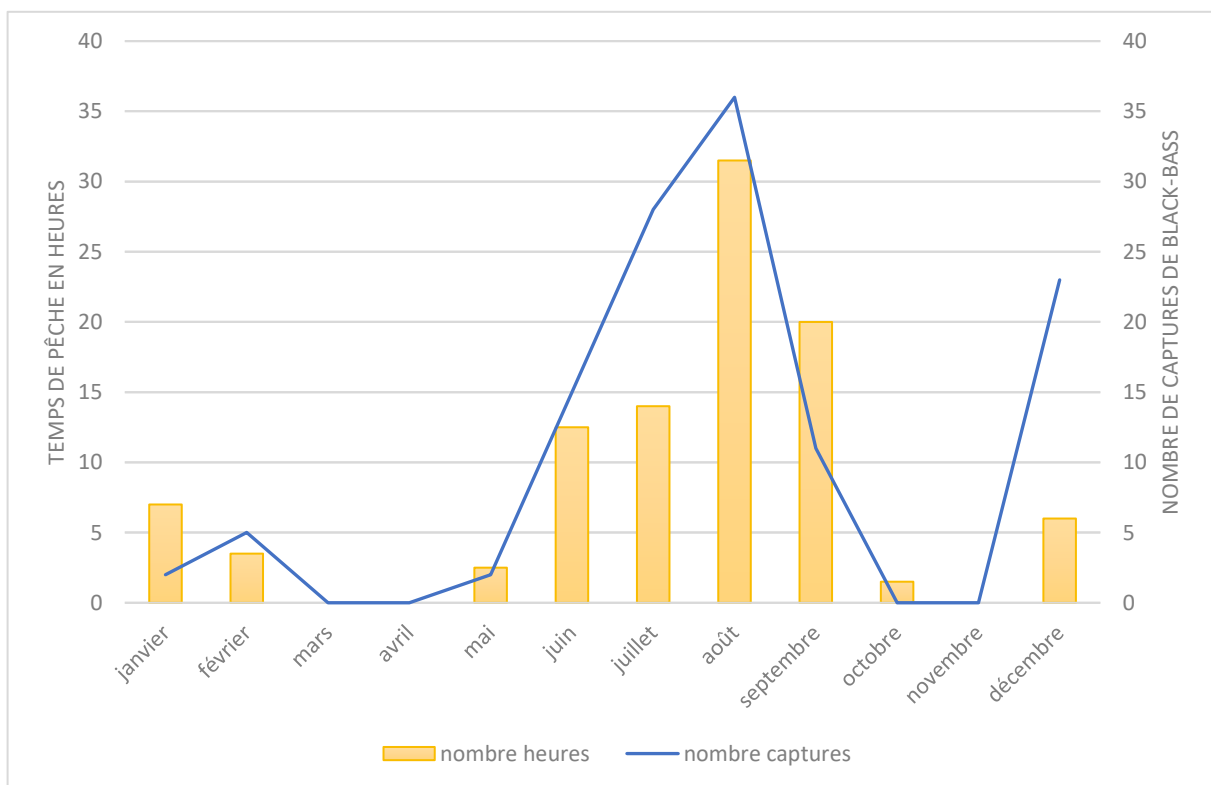


Figure 2: chronologie des heures de pêche et des captures de Black-Bass par mois sur 2020

122 Black-Bass ont été renseignés dans les enquêtes dont **30% de poissons maillés** (figure 3)

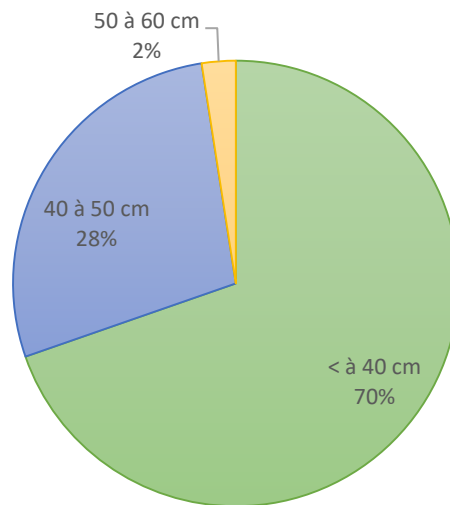


Figure 3 : répartition des Black-Bass par tailles

➤ Données par techniques et modes de pêche

Durant cette saison de pêche, **les leurres souples** ont été majoritairement utilisés. L'utilisation des leurres souples a généré la capture de 109 Black-Bass soit **89%** des poissons capturés.

Le Black-Bass est principalement pêché **du bord** (79% des enquêtes). La plupart des parcours spécifiques sont accessibles uniquement depuis le bord, ce qui explique ce résultat.

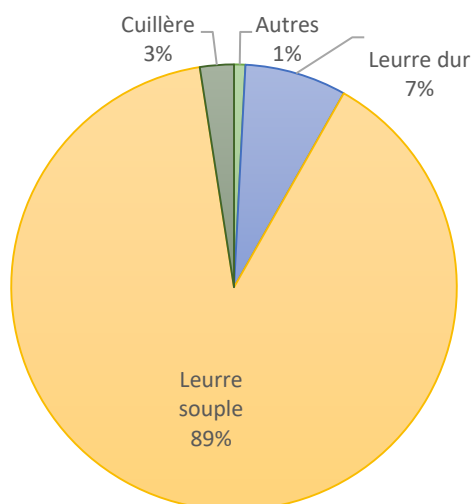


Figure 4 : répartition des techniques de pêche pour le Black-Bass en 2020

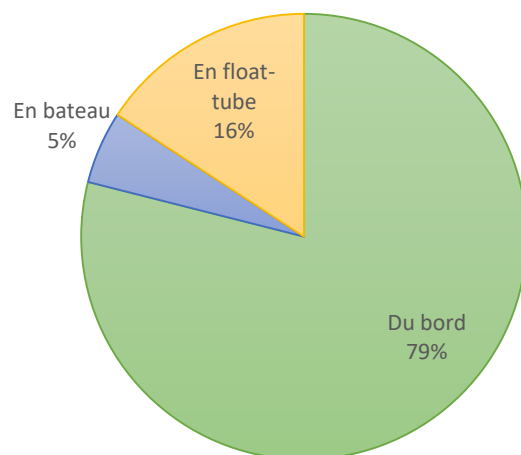


Figure 5 : répartition des modes de pêche pour le Black-Bass en 2020

➤ Données par sites de pêche

Les 39 sorties se sont réparties sur **11 sites** de pêche différents. Au total, ce sont les cantonnements de **6 AAPPMA** qui sont concernés : Cognac, Jarnac, Angoulême, Abzac, Roumazières et Barbezieux.

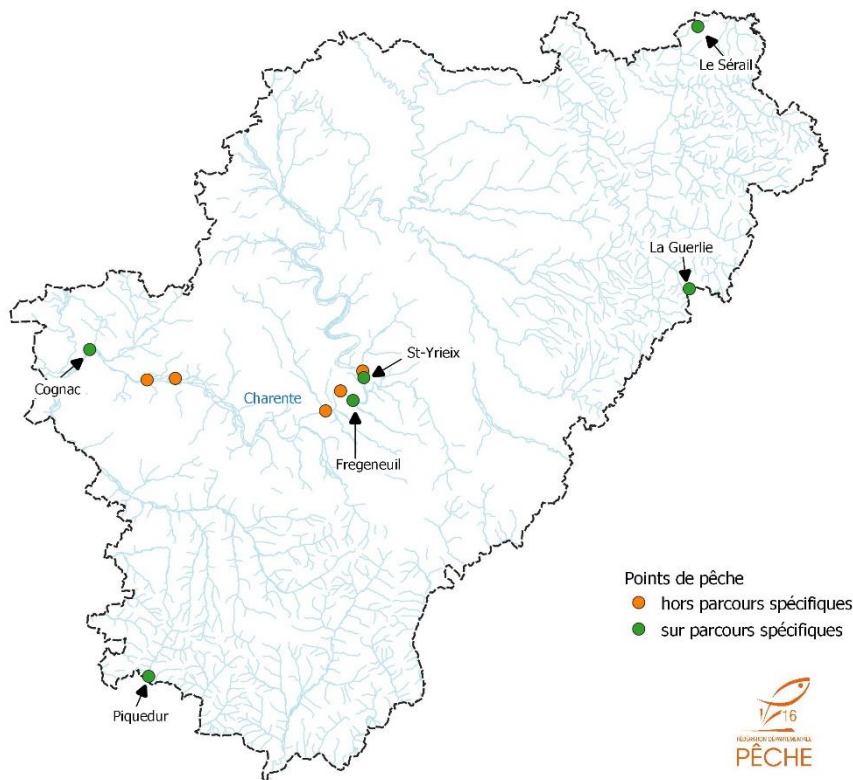


Figure 6 : localisation des points de pêche pour le Black-Bass

82% des enquêtes remplies concernent une sortie sur un **parcours de pêche** (graciation Black-Bass ou carnassiers, figure 7). Ce résultat met en avant l'intérêt des pêcheurs pour les parcours spécifiques. Les sites de pêche hors parcours sont : Bourg-Charente, les quais de Jarnac, le moulin de Fleurac, l'écluse de Thouerat et le fleuve Charente en amont du plan d'eau de St-Yrieix sur les communes de St-Yrieix/Gond-Pontouvre.

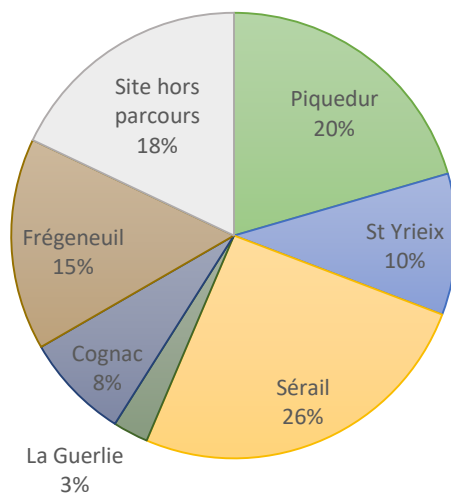


Figure 7 : répartition des sorties pêches sur les différents parcours

Une seule enquête a été renseignée sur le parcours de La Guerlie. Les résultats sont présentés ci-dessous mais ne sont pas significatifs pour ce parcours. Deux parcours spécifiques présents en Charente n'ont pas fait l'objet d'enquêtes pour le Black-Bass en 2020. Il s'agit du parcours d'Ambérac sur le Fleuve Charente (où le Black-Bass est peu présent) et du parcours sur la retenue secondaire de Lésignac-Durand sur le lac de Mas-Chaban (où un déversement en Black-Bass a été réalisé).

L'ensemble des 6 parcours renseignés dans les enquêtes permettent la prise d'un Black-Bass de toute taille en **moins de 2h de pêche** (figure 8).

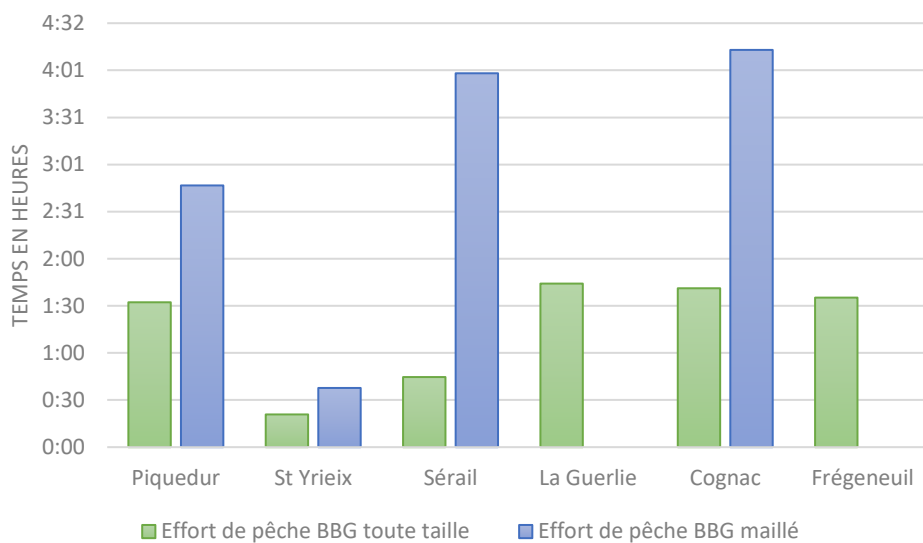


Figure 8 : effort de pêche pour la prise d'un Black-Bass, toute taille ou maillé, sur chacun des parcours

Des déversements plus ou moins réguliers au cours des dernières années (2016 → 2020) ont été réalisés sur ces 6 parcours spécifiques. Le plan d'eau de St-Yrieix a fait l'objet des déversements les plus importants (850 kg répartis de 2017 à janvier 2021) dans le cadre d'un plan d'empoissonnement de 5 ans. C'est d'ailleurs sur le plan d'eau de St-Yrieix que les plus gros individus de Black-Bass ont été pêchés (figure 9).

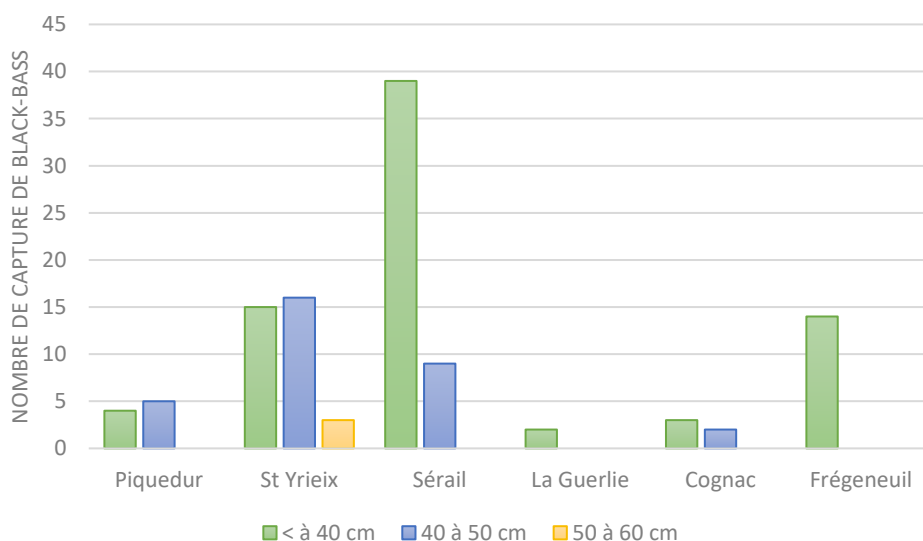
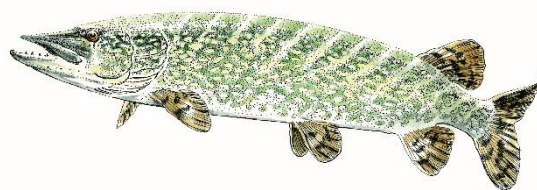


Figure 9 : nombre de captures par gamme de taille pour chacun des 6 parcours spécifiques

Enquêtes Brochet 2020



➤ Rappel de la réglementation

Le brochet est une espèce carnassière qui fait l'objet de plusieurs mesures réglementaires en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie :

- 🐟 Taille légale de capture fixée à 60 cm depuis 2017
- 🐟 Quota de 2 brochets maximum par jour et par pêcheur
- 🐟 Mise en place de 4 parcours de graciation carnassiers :
 - Fleuve Charente à Ambérac
 - Fleuve Charente à Cognac
 - Carpodrome de Frégeneuil
 - Retenue secondaire de Lésignac-Durand (lac de Mas-Chaban)

➤ Données générales

Nombre de sorties pêche	Nombre de pêcheurs	Nombre de sites de pêches	Nombre total d'heures de pêche	Durée moyenne de la sortie	Nombre de captures
79	25	39 <i>Dont 3 parcours spécifiques</i>	236h	3h00 <i>Minimum : < à 1h</i> <i>Maximum : 6h30</i>	74 <i>dont 33 maillés</i>

Un brochet toute taille confondue capturé pour 3h11 min de pêche
Un brochet maillé capturé pour 7h09 de pêche

Le graphique page suivante présente le temps de pêche en heures corrélé aux nombres de prises de brochet pour chaque mois de l'année 2020. La période de fermeture de la pêche aux carnassiers s'est étendue du 1^{er} février au 23 avril inclus.

Au mois d'avril, à l'ouverture de la pêche des carnassiers en 2^{ème} catégorie, la pêche n'était pas possible en raison des règles sanitaires en vigueur liées à la crise de la Covid-19. Suite au déconfinement le 11 mai, le nombre d'heures de pêche a augmenté de manière significative. Le mois de mai est d'ailleurs le mois le plus pêché pour le brochet en 2020 (plus de 60h).

Les mois de juin et d'août connaissent également une affluence intéressante avec pas moins de 40h de pêche.

L'espèce semble ensuite moins recherchée à partir du mois de septembre. La mise en place d'un second confinement du 29 octobre au 15 décembre a considérablement impacté les sorties pêches. L'allègement des restrictions à partir du 28 novembre explique les enquêtes complétées en novembre.

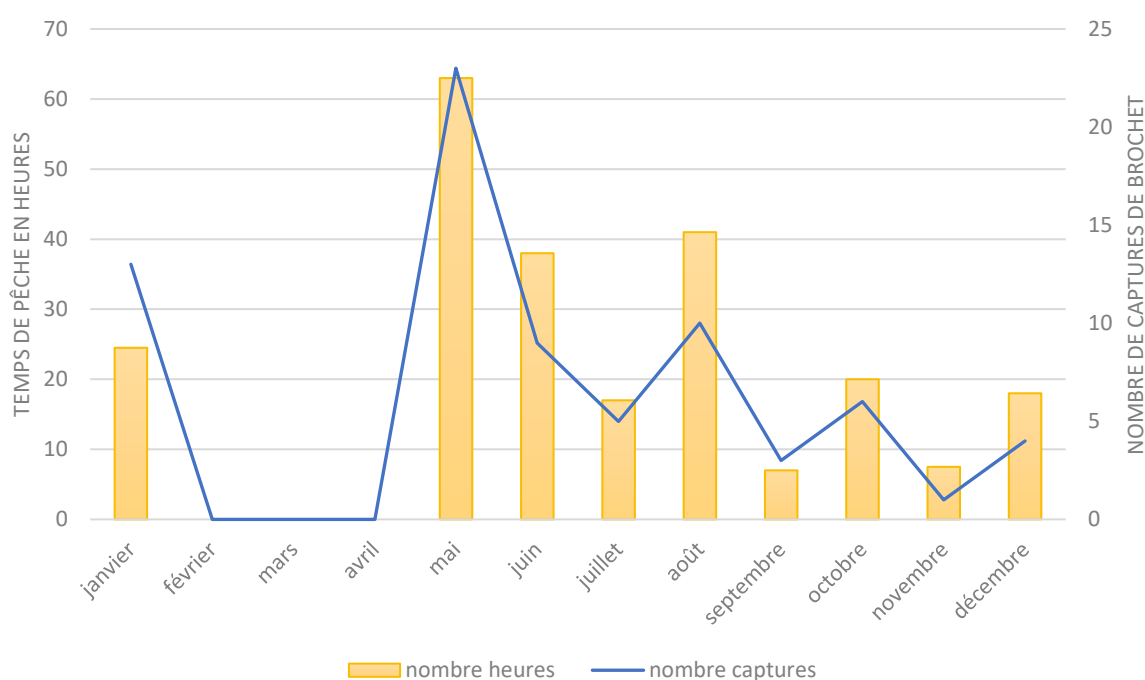


Figure 10 : chronologie des heures de pêche et des captures de brochet par mois sur 2020

74 brochets ont été renseignés dans les enquêtes dont **46% de poissons maillés** et **9% de poissons trophées (> à 90 cm)** (figure 11)

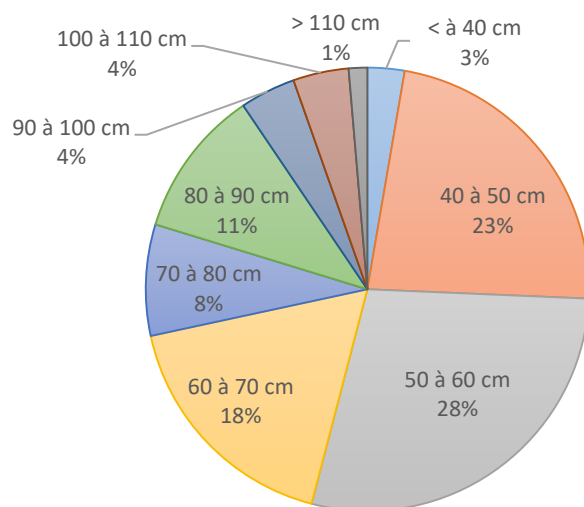


Figure 11 : répartition des brochets par tailles

➤ Données par techniques et modes de pêche

Durant cette saison de pêche, **les leurres souples et les leurres durs** ont été majoritairement utilisés. L'utilisation de ces deux types de leurres a généré la capture de 51 brochets.

Les pêcheurs qui ont renseignés les enquêtes recherchent le brochet en utilisant majoritairement le **bateau**. La pêche **du bord** est aussi très répandue puisqu'elle représente 46% des sorties.

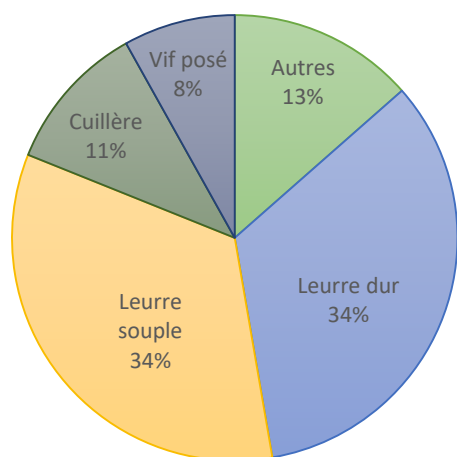


Figure 12 : répartition des techniques de pêche pour le brochet en 2020

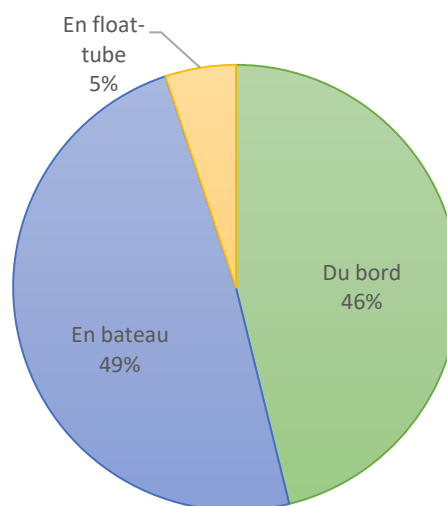


Figure 13 : répartition des modes de pêche pour le brochet en 2020

Les résultats des enquêtes mettent en avant que la technique qui semble la plus efficace pour la prise de poissons maillés est le **vif posé** (80% des prises). Pour les autres techniques, la prise de brochets maillés est assez semblable : entre 40 et 50% des prises.

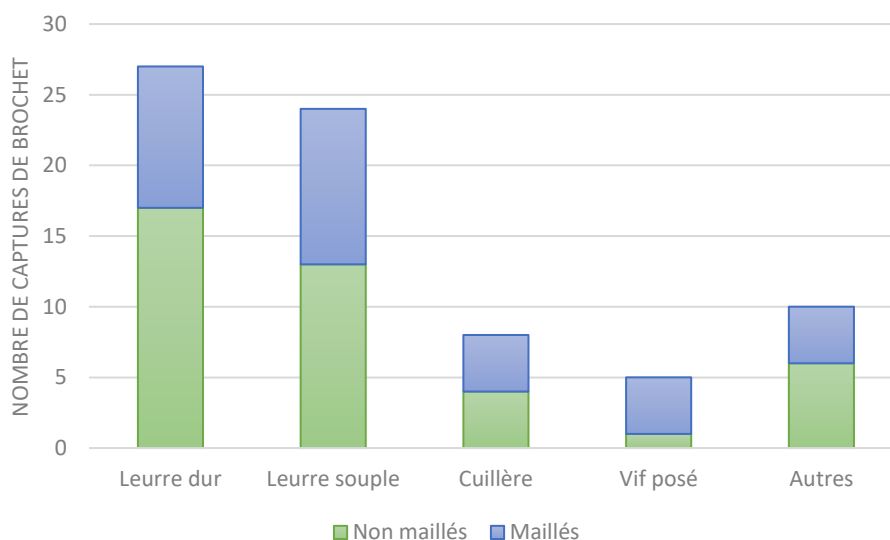


Figure 14 : répartition des captures de brochet en fonction des techniques de pêche utilisées

➤ Données par sites de pêche

Les 79 sorties se sont réparties sur **39 sites de pêche**, et sur 3 cours d'eau du département : la Charente, la Dronne et l'Issoire (figure 15).

En tout, ce sont les cantonnements de **10 AAPPMA** qui sont concernés : Cognac, Jarnac, Chateaufort, Le Roseau de la Boème, Angoulême, Aigre, Mansle, Roumazières, Confolens et Bonnes.

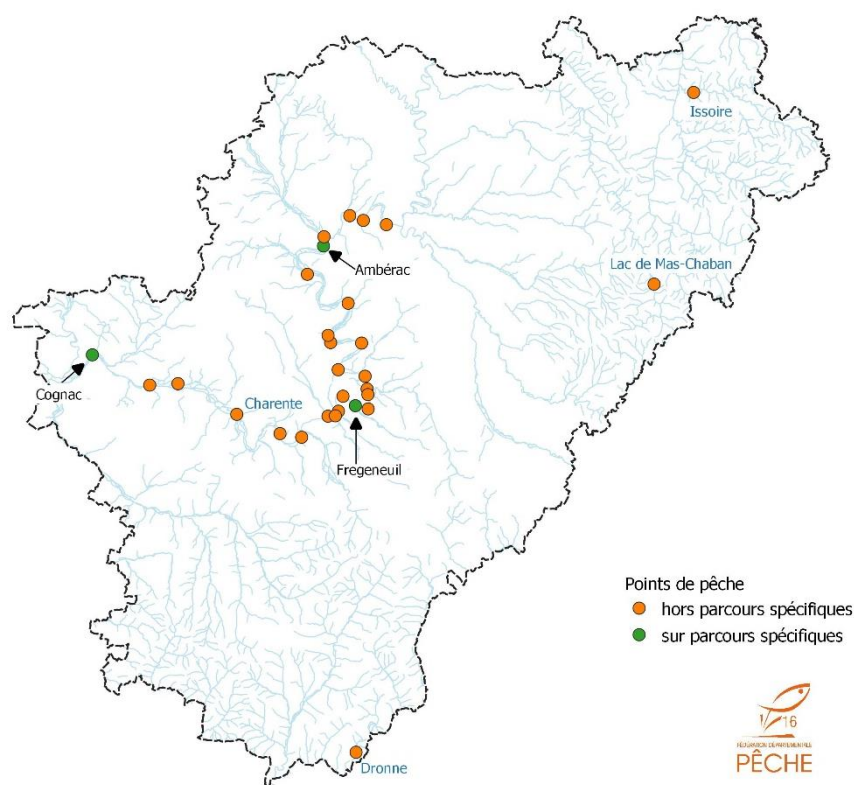


Figure 15 : localisation des points de pêche pour le brochet

23% des enquêtes remplies concernent une sortie sur un **parcours carnassiers** (Cognac, Frégeneuil ou Ambérac). Un parcours spécifique n'a pas fait l'objet d'enquêtes en 2020, il s'agit de la retenue secondaire de Lésignac-Durand, sur le lac de Mas-Chaban.

Les autres enquêtes se répartissent comme suit :

- ✓ 23% sur le domaine privé de la Charente (*Taizé-Aizie → Montignac*)
- ✓ 49,5% sur le domaine public fluvial de la Charente (*Montignac → Port du Lys*)
- ✓ 2,5% sur la retenue principale de Mas-Chaban
- ✓ 1% sur la Dronne (*1 seule enquête remplie sur ce site, les résultats ne sont pas significatifs*)
- ✓ 1% sur l'Issoire (*1 seule enquête remplie sur ce site, les résultats ne sont pas significatifs*)

Sur les 39 sites de pêche renseignés, deux n'ont pas permis la capture de brochet : le Lac de Mas-Chaban (sur seulement 2 enquêtes renseignées) et la Charente à Genac au lieu-dit La Touche (sur 3 enquêtes) (figure 16).

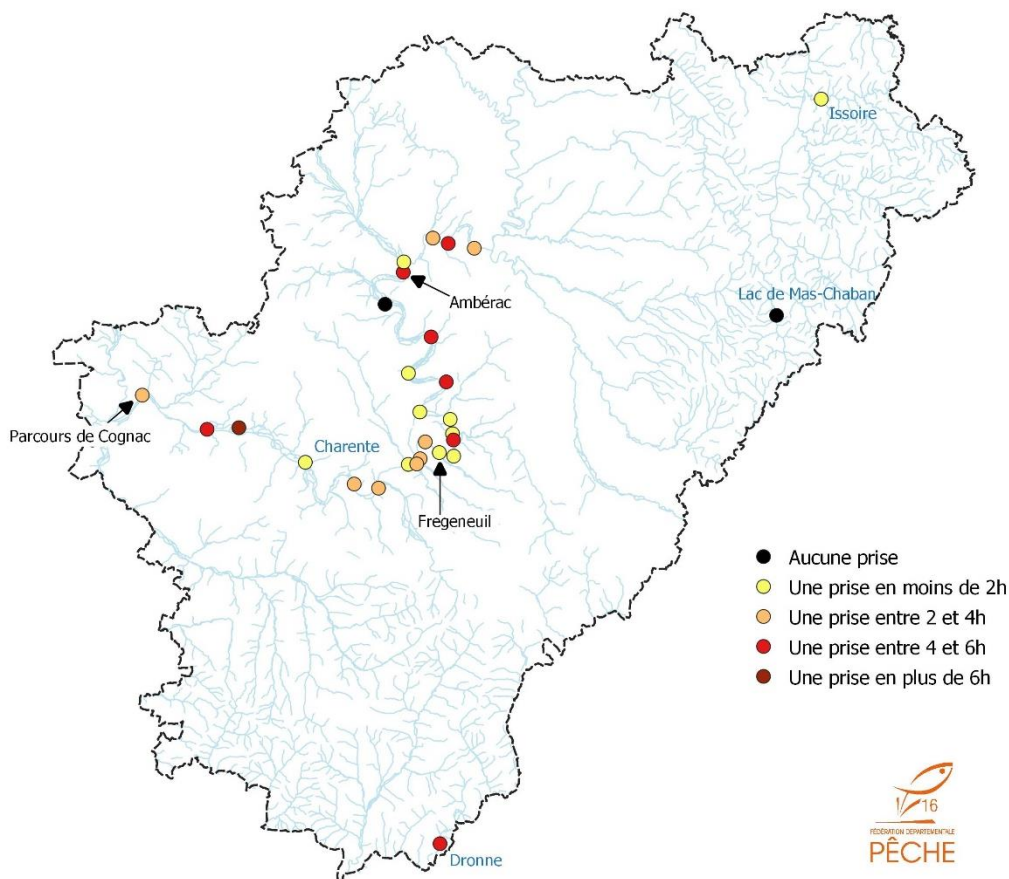


Figure 16 : cartographie de l'effort de pêche par site renseigné pour le brochet

L'effort de pêche le plus élevé concerne le site de Jarnac avec un brochet toute taille confondu pêché pour 11h30 de pêche (3 enquêtes remplies sur ce site).

➤ Comparaison avec les carnets de capture de 2007

Bien que la technique de recueil de données soit différente entre les carnets de capture (21 carnets retournés à la Fédération par les pêcheurs en 2007 avec saisie de toutes les sorties pêche) et l'enquête carnassier (plus de pêcheurs touchés (=25) mais avec les sorties sans poisson rarement renseignées), quelques tendances peuvent être mises en avant.

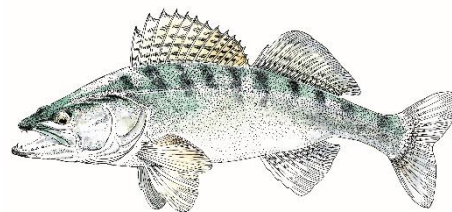
En 2007, il fallait **3h44** de pêche pour capturer un brochet toute taille confondu et **17h50** de pêche pour un brochet maillé, contre respectivement **3h11** et **7h09** en 2020. De manière générale, l'effort de pêche est assez semblable entre 2007 et 2020. Il semble par contre s'être considérablement amélioré pour la prise d'un poisson de plus de 60 cm !

En 2007, les leurres (souples et durs) ne représentaient que **20%** des techniques de pêche utilisées pour le brochet contre **68%** en 2020. Les techniques de pêche semblent ainsi avoir évoluées, la pêche aux leurres devenant la plus utilisée des pêcheurs.

En comparant le temps de pêche nécessaire à la capture d'un brochet par site, plusieurs points sont mis en avant :

- ☞ En 2007, sur le parcours de Cognac (qui n'existait pas encore en 2007), la prise d'un brochet s'effectuait en plus de 6h20 de pêche. En 2020, la prise se situe entre 2 et 4h de pêche ;
- ☞ Le parcours de Frégeneuil (inexistant à l'époque) n'était pas fréquenté pour le brochet ;
- ☞ Sur le reste de la Charente, les temps de pêche en 2020 sont assez proches de ce qui avait été calculé en 2007. Cependant, en 2007, les points de pêche étaient plus nombreux (55 sites contre 39) ce qui peut altérer l'exploitation des résultats.

Enquêtes Sandre 2020



➤ Rappel de la réglementation

Le sandre est une espèce carnassière qui fait l'objet de plusieurs mesures réglementaires en 2^{ème} catégorie :

- 🐟 Taille légale de capture fixée à 50 cm à compter de 2020
- 🐟 Quota de 3 carnassiers maximum par jour et par pêcheur
- 🐟 Décalage de l'ouverture au 2^{ème} week-end de juin sur les barrages et plans d'eau (St- Yrieix / Lauvaud / Mas-Chaban / Sérail) depuis 2018
- 🐟 Décalage de l'ouverture au 2^{ème} week-end de juin sur l'Issoire (en aval du barrage de l'Issoire, jusqu'à la confluence avec la Vienne) depuis 2019
- 🐟 Mise en place de 4 parcours de graciación carnassiers :
 - Fleuve Charente à Ambérac
 - Fleuve Charente à Cognac
 - Carpodrome de Frégeneuil
 - Retenue secondaire de Lésignac-Durand

➤ Données générales

Nombre de sorties pêche	Nombre de pêcheurs	Nombre de sites de pêches	Nombre total d'heures de pêche	Durée moyenne de la sortie	Nombre de captures
14	6	3 <i>Dont 1 parcours spécifique</i>	71h	5h00 <i>Minimum : < à 1h</i> <i>Maximum : > à 7h</i>	19 <i>Dont 8 maillés</i>

Un Sandre toute taille confondue capturé pour 3h44 min de pêche
Un Sandre maillé capturé pour 8h52 de pêche

Le graphique page suivante présente le temps de pêche en heures corrélé aux nombres de prises de sandre pour chaque mois de l'année 2020. La période de fermeture de la pêche aux carnassiers s'est étendue du 31 janvier au 23 avril inclus. L'ouverture de la pêche du sandre sur les barrages, plans d'eau et sur l'aval de l'Issoire s'est effectuée le 12 juin.

A l'ouverture de la pêche des carnassiers au mois d'avril, la pêche n'était pas possible de par les règles sanitaires en vigueur liées à la crise de la Covid-19. Malgré un déconfinement au 11 mai, peu d'enquêtes ont été renseignées à la suite. Il semblerait que les pêcheurs soient globalement sensibilisés à la reproduction du sandre, qui se réalise à cette période. L'espèce est ainsi peu recherchée sur le mois de mai, comparativement au brochet (cf. figure 10 page 10).

Le nombre d'heures de pêche augmente ensuite légèrement sur le mois d'août (effet des vacances estivales).

La mise en place d'un second confinement du 29 octobre au 15 décembre a considérablement impacté les sorties pêches. L'allègement des restrictions à partir du 28 novembre, permettant de pêcher dans un rayon de 20 km pendant 3 heures, explique les enquêtes complétées en décembre.

Les mois de décembre et janvier sont ceux qui enregistrent le plus d'enquêtes saisies.

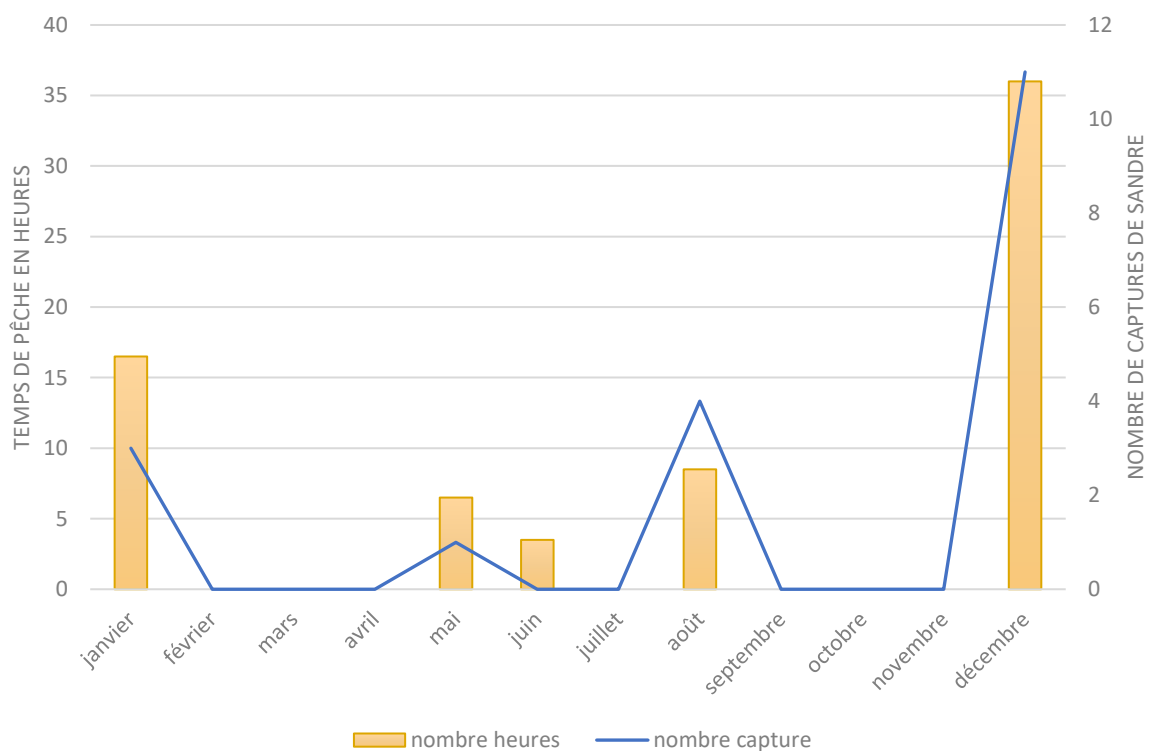


Figure 17 : chronologie des heures de pêche et des captures de Sandre par mois sur 2020

19 Sandres ont été renseignés dont **45% de poissons maillés** (figure 18)

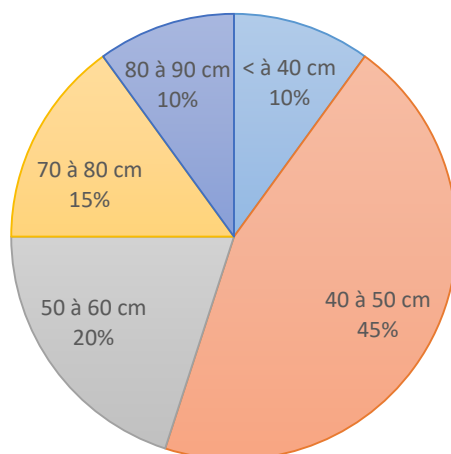


Figure 18 : répartition des Sandres par tailles

➤ **Données par techniques et modes de pêche**

Durant cette saison de pêche, **les leurres souples** ont été très majoritairement utilisés. Leur utilisation a généré la capture de 18 sandres.

Le sandre est principalement recherché **en bateau**.

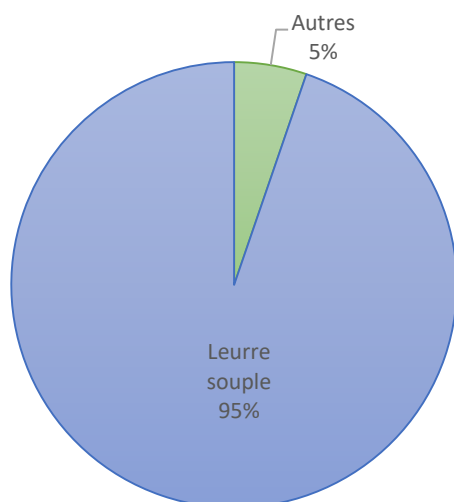


Figure 19 : répartition des techniques de pêche pour le sandre en 2020

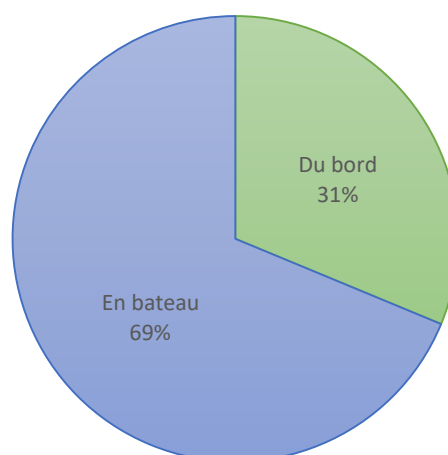


Figure 20 : répartition des modes de pêche pour le sandre en 2020



Figure 21 : Sandre pêché sur le lac de Mas-Chaban

➤ Données par sites de pêche

Les 14 sorties se sont réparties sur **3 sites** de pêche. Au total, ce sont les cantonnements de **3 AAPPMA** qui sont concernés : Jarnac, Angoulême et Roumazières.

7% des enquêtes remplies concernent une sortie sur un **parcours de pêche** (graciation carnassiers, figure 22). Les sites de pêche hors parcours sont : la retenue principale de Mas Chaban et les quais de Jarnac.

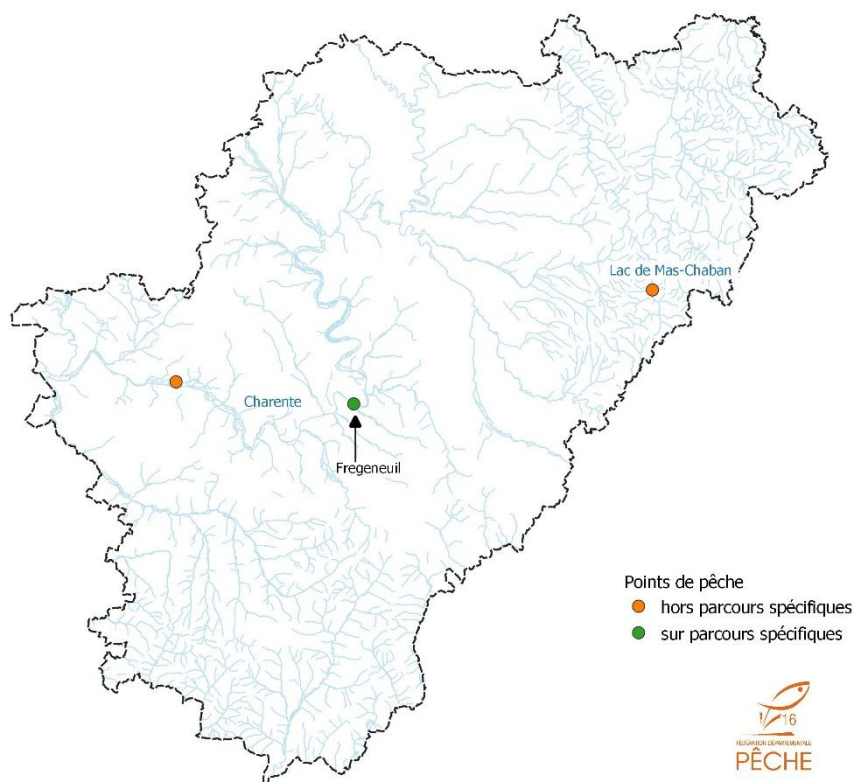


Figure 22 : localisation des points de pêche pour le sandre

A noter que 92% des enquêtes remplies sur la retenue principale du lac de Mas-Chaban concerne des sorties pêche en bateau. La navigation autorisée sur une grande partie du lac représente donc un gros avantage pour le site et les pêcheurs.

Conclusion

La première année de mise en place des enquêtes carnassiers a mis en avant une fréquentation intéressante des parcours spécifiques du département. En effet, les sorties sur des **parcours** représentent au total **40% des enquêtes renseignées**.

Globalement, nous avons peu de retours sur les sorties sans capture, que ce soit pour les 3 espèces. L'effort de pêche est alors probablement sous-évalué.

La pêche aux leurres ressort comme la technique majoritairement utilisée pour la recherche des 3 espèces ciblées. Cette technique de pêche est en effet facile à mettre en œuvre, ludique et adaptée à la recherche de toutes les espèces.

Les enquêtes renseignées mettent en avant un engouement pour la pêche en bateau, notamment dans la recherche du brochet et du sandre. Pour le Black-Bass, la plupart des parcours spécifiques ne sont pêchables que du bord.

Pour chacune des 3 espèces, des poissons maillés ont été pêchés. Ils représentent entre 30 et 46% des prises.

Devant ces résultats, la Fédération de Pêche souhaite poursuivre les enquêtes carnassiers pour **l'année 2021**.

Afin de **consolider** les résultats, et pour obtenir **une vision plus fine** de l'état des populations de ces trois espèces, il est en effet indispensable que nous disposions de données sur plusieurs années.

Ainsi, nous invitons nos pêcheurs à poursuivre la saisie des enquêtes sur leurs prochaines sorties pêche !

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des pêcheurs et pêcheuses qui ont participé à la saisie des enquêtes sur l'année 2020 :

Théo BALLUSSAUD, Richard BAUDRY, Romuald BEHAR, Mathieu CABAR, Hubert CASTET, Matthieu CHADEFAUD, Nicolas DE SOUSA, Nicolas DOMMAIN, Jérôme DUFOURNAUD, Joris FORESTIER, Murielle GAMIN, Guillaume GUERIN, Kevin GUILLEBON, Victor HORTOLAN, Jean-Christophe HORTOLAN, Aymeric JAMMET, Anthony JONQUET, René LAPLAGNE, Thomas LEFRANC, Giovanni LOCASCIO, Florian LYS, Patrick MALGUID, Martial MARTINELLA, Fabien MATHIAS, Thomas MERCIER, Mathias MERZEAU, Frédéric MOTTARD, Juliette NORMANDIN, Dylan PAPONNAUD, Jean Paul PARLANT, Jonathan RAMNOUX, Jean Christophe RIBIER, Jean Michel RIGOLLAUD, Maxime ROY, Jean-Noël SIMONNEAU, Bernard TASCHER, Antoine VERGNAUD et Vincent VERIN.